

voulut pas se décider à cette opération, de sorte qu'il sortit de l'Hôtel-Dieu comme il y était entré.

Après avoir traité des blessures par armes de guerre dans chaque région du tronc, notre intention avait été de terminer cet ouvrage par la description des blessures de chaque région des membres supérieurs et inférieurs. Mais nous nous sommes aperçus que ce serait faire une inutile répétition des principes que contiennent les généralités faites dans le premier volume, l'application en étant très-facile à faire à chaque partie des membres. Nous avons donc renoncé à l'impression de cette portion des leçons de M. Dupuytren, pour n'en pas faire un double emploi.

*J. Castaneder*

FIN.

SECONDE PARTIE  
TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

*Des hémorrhagies considérées comme complication dans les blessures par armes de guerre.*

SECTION I. De l'hémorrhagie traumatique considérée d'une manière générale. 2

SECTION II. Hémorrhagies artérielles. 9

SECTION III. Hémorrhagies veineuses. 14

CHAPITRE II.

*De la fièvre traumatique.* 87

CHAPITRE III.

*Des suppurations éloignées et des abcès viscéraux considérés comme complication des blessures par armes de guerre.* 90

CHAPITRE IV.

*De la pourriture d'hôpital.* 108

CHAPITRE V.

*Des cicatrices des plaies produites par les armes de guerre et de leurs maladies.* 116



## SECONDE PARTIE.

BLESSURES PAR ARMES DE GUERRE DANS CHAQUE  
RÉGION DU CORPS.

## CHAPITRE PREMIER.

<i>Blessures de la tête.</i>	126
SECTION I. Des plaies des tégumens du crâne par armes piquantes.	128
De l'érysipèle et du phlegmon diffus du cuir chevelu.	<i>ib.</i>
SECTION II. Plaies des tégumens du crâne par armes tranchantes.	135
SECTION III. Blessures des tégumens du crâne par armes contondantes et par armes à feu.	138
A. — Contusion des tégumens du crâne.	<i>ib.</i>
B. — Plaies par armes à feu. Brûlures des tégumens du crâne par la poudre à canon.	142
SECTION IV. Lésion des portions osseuses du crâne.	144
A. — Lésions des os du crâne par des armes piquantes.	145
B. — Lésions des os du crâne par des armes tranchantes.	147
C. — Lésion des os du crâne par des armes contondantes.	157
D. — De la périostite des os du crâne.	158
E. — De l'ostéite des os du crâne.	160
F. — Fractures de la voûte du crâne et de leurs complications.	162
G. — De la compression du cerveau.	165
H. — De la contusion du cerveau.	170
I. — Traitement des fractures du crâne et de leurs complications.	176
K. — Des corps étrangers dans le crâne.	184
L. — Lésion de l'apophyse mastoïde.	186

M. — De la fracture des sinus frontaux.	189
N. — De l'enfoncement des os du crâne sans fracture.	292
O. — De l'écartement des sutures.	193
P. — Fractures de la base du crâne.	<i>ib.</i>
Q. — De l'écrasement de la voûte du crâne.	194
SECTION V. Des plaies du cerveau.	195
A. — Des piqûres du cerveau.	196
B. — Plaies du cerveau par armes tranchantes.	198
C. — Plaies du cerveau par armes à feu.	169
SECTION VI. Des hémorragies dans les plaies de tête.	203
CHAPITRE II.	
<i>Blessures de la face.</i>	205
SECTION I. Blessures de l'orbite.	<i>ib.</i>
A. — Piqûres des parties molles extérieures qui entrent dans la composition de la région orbitaire.	<i>id.</i>
B. — Plaies des parties molles extérieures de l'orbite par des armes tranchantes.	206
C. — Plaies par déchirure, rupture, arrachement, etc.	208
D. — Contusion des parties molles extérieures de l'orbite.	209
E. — Blessures par armes à feu des parties molles extérieures de l'orbite.	210
F. — Blessures des os qui entrent dans la composition de l'orbite.	211
G. — Blessures des parties contenues dans l'orbite.	218
H. — Des piqûres de l'œil.	219
I. — Plaies du globe de l'œil par armes tranchantes.	220
J. — Blessures du globe de l'œil par des armes contondantes.	221



K. — Plaies du globe de l'œil par des armes à feu.	224
SECTION II. Blessures du nez.	228
A. — Piqûres des parties molles du nez.	<i>ib.</i>
B. — Blessures par armes tranchantes.	<i>ib.</i>
C. — Lésion des os du nez.	230
D. — Contusion du nez.	231
E. — Plaies du nez par armes à feu.	<i>ib.</i>
SECTION III. Blessure de l'oreille.	233
A. — Piqûres de l'oreille.	<i>ib.</i>
B. — Plaies de l'oreille par armes tranchantes.	<i>ib.</i>
C. — Plaies de l'oreille par armes à feu.	234
SECTION IV. Blessures des joues, des lèvres, du menton et des mâchoires.	236
A. — Piqûres.	<i>ib.</i>
B. — Plaies par armes tranchantes.	<i>ib.</i>
C. — Plaies par armes contondantes.	240
D. — Plaies par armes à feu (parties molles, lèvres, joues).	<i>ib.</i>
E. — Blessures par armes à feu aux portions osseuses des mâchoires supérieures.	246
F. — Des coups de feu dans la cavité buccale.	250
G. — Blessures par armes à feu aux portions osseuses de la mâchoire inférieure.	258
H. — Des plaies de la langue.	268
I. — Des plaies du voile du palais.	269
J. — De l'écrasement de la face.	270

## CHAPITRE III.

<i>Blessures du cou.</i>	271
A. — Piqûres du cou. Parties molles.	272
1° Piqûres du larynx et de la trachée artère.	273
2° Piqûres des nerfs et de la moelle épinière.	275
B. — Plaies par armes tranchantes.	277
1° Plaies situées au dessus de l'os hyoïde.	279
2° Plaies situées entre l'os hyoïde et le cartilage thyroïde.	282
3° Plaies du larynx.	283
4° Plaies du corps thyroïde.	286
5° Plaies de la trachée artère.	<i>ib.</i>
6° Plaies du pharynx.	289
7° Plaies de l'œsophage.	<i>ib.</i>
C. — Blessures par armes contondantes.	294
1° Contusion.	<i>ib.</i>
2° Plaies par armes à feu.	<i>ib.</i>
3° Plaies des nerfs du cou par armes à feu.	297
4° Des plaies des vaisseaux du cou par armes à feu.	<i>ib.</i>
5° Des plaies du larynx et de la trachée par armes à feu.	299
6° Plaies du pharynx et de l'œsophage par armes à feu.	301
D. — De l'écrasement du cou.	303
CHAPITRE IV.	
<i>Blessures de la poitrine.</i>	305
SECTION I. Plaies non pénétrantes de la poitrine.	<i>ib.</i>
A. — Piqûres non pénétrantes de la poitrine.	<i>ib.</i>
B. — Plaies par armes tranchantes et non pénétrantes des parois de la poitrine.	307



C. — Blessures des parois de la poitrine par des armes contondantes.	308
1° Contusion des parois de la poitrine.	<i>ib.</i>
2° Contusion des poumons.	309
3° Contusion du cœur.	310
4° Plaies non pénétrantes de poitrine par des armes à feu.	311
SECTION II. Plaies pénétrantes de poitrine.	318
A. — Plaies pénétrantes de poitrine par des armes piquantes (simples).	<i>ib.</i>
B. — Plaies pénétrantes de poitrine par des armes tranchantes (simples).	320
1° Plaies du poumon.	321
2° Plaies de la portion thoracique de l'œsophage par des armes piquantes et par des armes tranchantes.	332
3° Plaies des gros vaisseaux renfermés dans la poitrine.	335
4° Plaies du cœur.	<i>ib.</i>
C. — Des hémorrhagies et des épanchemens sanguins dans la cavité des plèvres à la suite des plaies pénétrantes de poitrine.	355
D. — Des corps étrangers dans les plaies de la poitrine, autres que les projectiles lancés par la poudre à canon.	374
E. — Plaies pénétrantes de poitrine par armes à feu.	376
F. — Des fistules thoraciques suites de blessures produites par des armes de guerre.	387
G. — Des plaies et des ruptures du diaphragme.	389
H. — Des écrasemens de la poitrine.	397

## CHAPITRE V.

<i>Blessures de l'abdomen.</i>	406
SECTION I. Des plaies non pénétrantes de l'abdomen.	<i>ib.</i>
A. — Piquères non pénétrantes des parois de l'abdomen.	<i>ib.</i>
B. — Plaies non pénétrantes des parois de l'abdomen par des armes tranchantes.	409
C. — Plaies non pénétrantes des parois de l'abdomen par des armes contondantes et par des armes à feu.	411
1° Contusion des parois abdominales.	<i>ib.</i>
2° Contusion du foie.	413
3° Contusion de la rate.	414
4° Contusion de l'estomac.	415
5° Contusion des intestins.	416
6° Contusion de la vessie.	417
7° Contusion des reins.	419
SECTION II. Des plaies pénétrantes de l'abdomen.	426
A. — Plaies pénétrantes de l'abdomen par des armes piquantes (plaies simples).	<i>ib.</i>
1° Plaies du foie par armes piquantes.	428
2° Plaies de la rate par armes piquantes.	430
3° Plaies des reins par des armes piquantes.	431
4° Plaies du pancréas par armes piquantes.	432
5° Plaies de la vessie par armes piquantes.	333
6° Plaies des gros vaisseaux artériels et veineux contenus dans la cavité abdominale.	436
7° Plaies de l'utérus.	437
8° Plaies de l'estomac.	<i>ib.</i>
9° Plaies des intestins.	439
10° Plaies pénétrantes de l'abdomens par armes piquantes et compliquées de corps étrangers.	443



B. — Plaies pénétrantes de l'abdomen par des armes tranchantes.	444
1 <sup>o</sup> Plaies pénétrantes produites par des armes tranchantes (simples).	<i>ib.</i>
2 <sup>o</sup> Plaies pénétrantes de l'abdomen avec lésion des organes contenus dans l'abdomen.	448
3 <sup>o</sup> Plaies avec hémorrhagie.	449
4 <sup>o</sup> Plaies des viscères abdominaux placés hors du péritoine.	45
5 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de l'épiploon.	451
6 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de l'estomac.	453
7 <sup>o</sup> Plaies avec lésion des intestins.	456
C. — Plaies pénétrantes de l'abdomen par des armes contondantes et par des armes à feu.	458
1 <sup>o</sup> Plaies pénétrantes sans lésion des viscères abdominaux.	<i>ib.</i>
2 <sup>o</sup> Plaies par armes à feu avec lésion des viscères abdominaux considérées d'une manière générale.	462
3 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de l'estomac.	463
4 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du duodénum.	464
5 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de l'intestin grêle.	<i>ib.</i>
6 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du gros intestin, cœcum, colon.	467
7 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du rectum.	471
8 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du foie.	475
9 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de la rate.	480
10 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du rein et des uretères.	481
11 <sup>o</sup> Plaies avec lésion de la vessie.	482
12 <sup>o</sup> Plaies avec lésion du diaphragme.	485
D. — Des épanchemens abdominaux suite de blessures par armes de guerre.	<i>ib.</i>
E. — Des blessures par armes à feu au bassin.	491
F. — Des blessures par armes à feu au rachis.	496
G. — Des écrasemens du ventre et du bassin.	500

## CHAPITRE VI.

<i>Blessures des organes génitaux.</i>	303
1 <sup>o</sup> Piquûres du scrotum.	<i>ib.</i>
2 <sup>o</sup> Plaies du scrotum par armes tranchantes.	<i>ib.</i>
3 <sup>o</sup> Contusion du scrotum.	<i>ib.</i>
4 <sup>o</sup> Contusion du périnée.	505
5 <sup>o</sup> Plaies du scrotum par des armes à feu.	<i>ib.</i>
6 <sup>o</sup> Plaies du testicule par des armes piquantes et tranchantes.	506
7 <sup>o</sup> Plaies de la verge et de l'urètre par des armes piquantes et par des armes tranchantes.	<i>ib.</i>
8 <sup>o</sup> Plaies de la verge et de l'urètre par les armes à feu.	509
9 <sup>o</sup> Plaies du testicule par des armes à feu.	515

FIN DE LA TABLE.



202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300





